



PROJET D'ETABLISSEMENT 2023-2028
DES SERVICES EHPAD
SUR LE SITE DE PONT-SAINT-ESPRIT



EDITO

Le Centre hospitalier de Pont-Saint-Esprit est un établissement avec une double vocation sanitaire et médicosociale.

Les services d'EHPAD de l'établissement, assurent une activité centrée autour du bien-être de la personne âgée à partir de méthodes d'accompagnement telles que la démarche Montessori.

Le projet des EHPAD 2023-2028 sur le site du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit fixe avec ambition les orientations stratégiques pour les cinq années à venir. Il s'inscrit pleinement dans le cadre du projet d'établissement 2020-2024 du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit.

Ce nouveau projet guidera l'action de tous les professionnels auprès des usagers et des partenaires. Il permettra une meilleure lisibilité sur les enjeux et les projets afin de définir la trajectoire de la résidence pour les cinq prochaines années. Il fera l'objet d'une évaluation annuelle qui pourra donner lieu à la rédaction d'avenants afin de prendre en compte les nouvelles actions.

Il se décline en 5 axes stratégiques et 14 mesures.

Valérie BRUNIER

Directrice

Table des matières

EDITO	2
PRESENTATION DES SERVICES D’HEBERGEMENT	4
FICHE D'IDENTIFICATION	7
AXE 1. PROMOTION DU BIEN-ETRE, DE LA QUALITÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES.....	8
Mesure 1 : Promouvoir la qualité de la prise en charge et la pertinence des soins	8
Mesure 2 : Promouvoir le bien-être des Résidents.....	9
Mesure 3 : Placer le Résident au centre du dispositif de prise en charge et d’accompagnement et lui permettre d’en être acteur	11
Mesure 4 : Porter des actions en faveur du soutien aux aidants et aux familles dans l’accompagnement de leurs proches	11
AXE 2. STRUCTURER LES PARCOURS DE SOINS ET L’OUVERTURE SUR L’EXTERIEUR	13
Mesure 5 : Répondre aux besoins essentiels de santé au regard de l’évolution des attentes de la population	13
AXE 3. VEILLER AU QUOTIDIEN AU BIEN-VIVRE DES PROFESSIONNELS ET DES USAGERS	15
Mesure 6 : Attirer, intégrer les nouveaux professionnels.....	15
Mesure 7 : Prendre soin des professionnels, développer le management participatif.....	16
Mesure 8 : Mettre en place des solutions numériques afin de répondre aux attentes des professionnels et des usagers	16
Mesure 9 : Aller vers une restauration qui allie équilibre alimentaire et goût des usagers.....	16
Mesure 10 : Garantir le droit au respect des libertés individuelles	17
AXE 4. PORTER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET RESPONSABLE POUR UN AVENIR DURABLE	18
Mesure 11 : Diminuer l’empreinte carbone de la résidence	18
Mesure 12 : Recourir à la dématérialisation avec l’objectif « Zéro papier »	18
Mesure 13 : Maîtriser l’impact environnemental de la résidence dans tous les secteurs	18
AXE 5. PLACER L’INNOVATION AU CŒUR DE NOS ORGANISATIONS	20
Mesure 14 : Optimiser le management participatif au sein de la résidence	20
Mesure 15 : Aligner le système d’information de l’EHPAD sur les orientations stratégiques de l’établissement	20

PRESENTATION DES SERVICES D'HEBERGEMENT

Le Centre Hospitalier dispose d'hébergement pour personnes âgées dépendantes réparti sur deux étages. La capacité d'hébergement est de 140 lits d'EHPAD et de 6 places d'hébergement temporaire. Deux secteurs d'hébergement fermés sont dédiés aux patients ayant des troubles cognitifs :

- Une unité d'Hébergement Renforcé (UHR) de 12 places,
- Un secteur CANTOU de 14 places.

Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) accueille en journée un groupe de 12 à 14 résidents des différents services d'EHPAD, atteints de la maladie d'Alzheimer ou ayant des troubles modérés du comportement. Sa mission est de maintenir les capacités sensorielles, physiques et cognitives des résidents et favoriser le lien social.

Un accueil de jour de 10 places sur le même site que l'EHPAD accueille des personnes présentant des troubles cognitifs modérés en provenance de leur domicile pour 1 à 2 jours par semaine. Un lien fort est créé avec l'EHPAD pour préparer l'entrée si besoin en institution avec des séjours en hébergement temporaire avant de basculer si nécessaire en EHPAD.

L'établissement dispose d'un ensemble d'espaces de vie accessibles à tous :

- Un parc arboré et sécurisé,
- Une bibliothèque,
- Un salon de coiffure,
- Une salle snoezelen,
- Un grand espace animation pour les spectacles et activités.

La population accueillie requiert des soins de plus en plus importants et de plus en plus techniques. Pour répondre à ce besoin l'intervention de l'HAD est sollicitée, une astreinte Ide de nuit est effective et à très court terme certains lits d'EHPAD vont être requalifiés en USLD pour répondre au niveau de soins requis.

La proximité des services d'EHPAD de Pont-Saint-Esprit avec le SMR permet un accès facilité des résidents sur les différents espaces de rééducation :

- Salle de kinésithérapie,

- Salle d'ergothérapie,
- Balnéothérapie.

PUBLIC, MODALITÉS D'ADMISSIONS ET ORGANISATION DU SUIVI

Les secteurs EHPAD hébergent :

- Des personnes seules d'au moins 60 ans ayant une dépendance physique et/ ou psychologique nécessitant une aide dans les actes de la vie quotidienne,
- Les personnes de moins de 60 ans sont admises par dérogation et à titre exceptionnel,
- Des personnes valides atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée sur un « CANTOU » sécurisé de 14 places,
- Des résidents atteints de maladie d'Alzheimer ou apparentée compliquée de symptômes psycho-comportementaux sévères qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

LES HÉBERGEMENTS

Situé au 1er étage :

- Les services de l'Orangerie et de l'Oliverie totalisent 60 places d'EHPAD. Ces 2 services disposent d'une grande terrasse accessible aux résidents et familles,
- Le service des 4 Saisons, un Cantou de 14 places,
- Le service des Alpilles, une UHR de 12 places.

Situé au 2ème étage :

- Les services Epis d'Or et Lavandin totalisent 60 places d'EHPAD.

À l'échéance 2024, ce secteur verra ses orientations revues suite à l'obtention d'une autorisation de 30 places d'USLD et une autorisation de 30 places de SSR.

LES LIEUX DE VIE

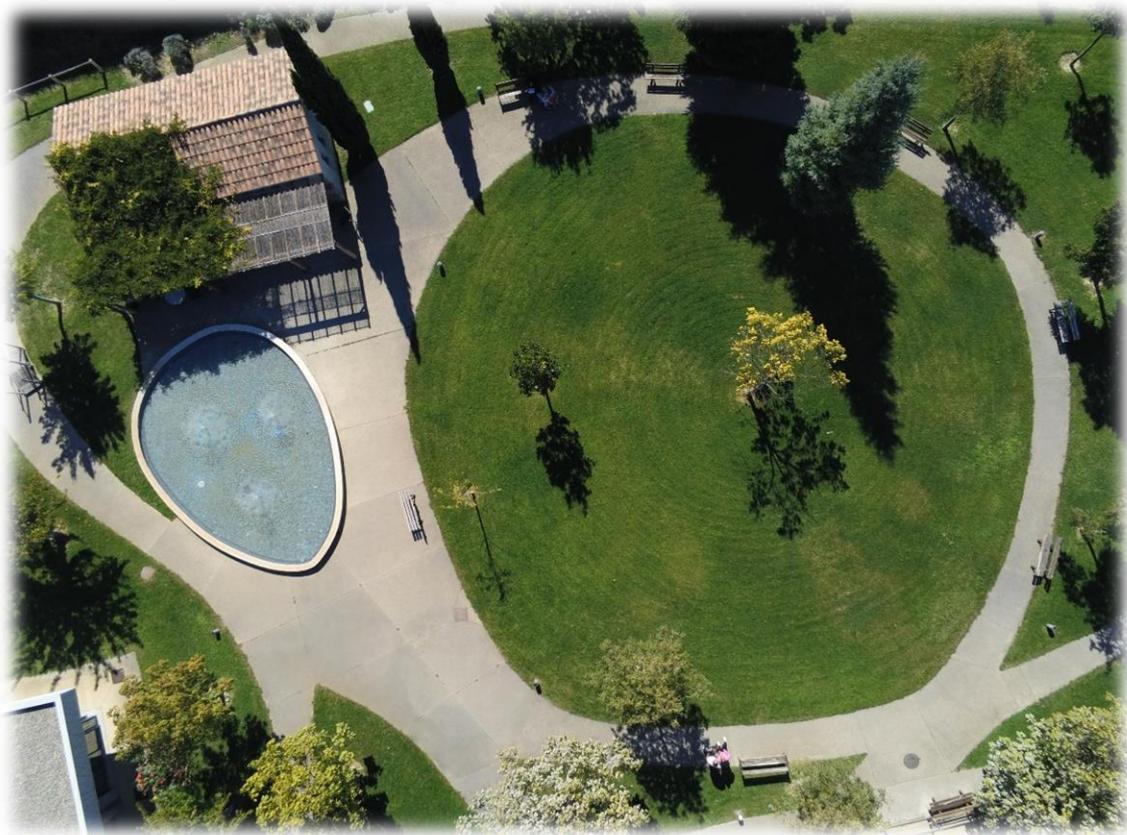
Chaque chambre d'une superficie de 20-25m² est équipée d'une salle de bain comprenant un lavabo, un WC et une douche adaptée aux personnes à mobilité réduite ainsi que des rails de transferts au plafond pour faciliter la manutention des résidents.

Les chambres peuvent être personnalisées et équipées d'un frigo en location.

L'ensemble des chambres comporte la climatisation et un plancher chauffant et rafraîchissant afin de réguler la température des pièces et d'assurer ainsi bien être et confort en toute saison.

La structure offre un cadre de vie agréable avec de nombreux espaces de déambulation et accès à des petits salons, terrasses, parc fleuri.

Chaque service dispose d'une salle à manger.



FICHE D'IDENTIFICATION

Raison sociale	EHPAD
Adresse	10 rue Philippe le Bel 30130 Pont-Saint-Esprit
Coordonnées	Tel : 04.66.33.40.00 Fax :04.66.89.57.49 Secrétariat de Direction : secretariatdirection@hopitalpse.fr Site internet : www.hopitalpse.fr
Capacité / Activité	140 Places EHPAD 6 Hébergements temporaires
Nature juridique de la structure	Établissement Public de Santé
Propriétaire des locaux	Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit
Habilitation aide sociale	Pour la totalité de la capacité
Statut du personnel	Fonction publique hospitalière
Code FINESS	300 785 136
SIRET GEOGRAPHIQUE	26 300 004 400 093
Directeur	Valérie BRUNIER
Président de la Commission Médicale d'Établissement	Tanguy DOMENGES
Effectifs	380 agents

AXE 1. PROMOTION DU BIEN-ETRE, DE LA QUALITÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES

L'axe 1 constitue le projet dont les mesures répondent aux principaux défis à relever dans les cinq prochaines années et notamment, s'agissant du secteur médico-social du Centre Hospitalier, à l'amélioration du parcours des personnes âgées :

- Maintenir une qualité et une sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale,
- Promouvoir une politique de santé incluant la prévention,
- Permettre un accès aux soins répondant aux besoins de proximité tant pour les usagers que pour les professionnels de santé,
- Promouvoir le bien-être par des stimulations et des soins adaptés,
- Développer les alternatives à l'hospitalisation.

Mesure 1 : Promouvoir la qualité de la prise en charge et la pertinence des soins

- Veiller à maintenir la qualité de prise en charge et l'accompagnement des Résidents :
 - Accompagner les nouveaux professionnels à leur prise de poste et par un suivi des compétences acquises,
 - Tutorer les stagiaires aides-soignants et IDE,
 - Actualiser le plan de formation en réponse à l'évolution des prises en charge en EHPAD,
 - Évaluer la qualité perçue de la prise en charge par des questionnaires réguliers.
- Améliorer la prise en charge de la douleur en s'ouvrant notamment aux techniques non médicamenteuses :
 - Investir des professionnels des EHPAD au sein du CLUD (Comité de Lutte contre la Douleur) de l'établissement,
 - Mettre en place des formations sur ces techniques à l'intention des professionnels de l'EHPAD,
 - Développer de nouvelles compétences pour les aides-soignants et ainsi diversifier l'offre de soins pour soulager la douleur.

- Consolider la culture de la qualité et de la sécurité des prises en charge par le cadre de santé (pertinence et culture du résultat) avec l'appui de la direction de la qualité :
 - Définir, exploiter et partager des indicateurs qualité,
 - Renforcer la culture du signalement sur la résidence,
 - Gérer et analyser les évènements indésirables,
 - Impliquer les équipes dans des audits réguliers,
 - Conduire des Analyses de Pratiques Professionnelles,
 - Conduire l'évaluation de la résidence conformément au référentiel d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux de la HAS (Haute Autorité de Santé).

- Maîtriser le risque infectieux, le respect de l'hygiène et la maîtrise des infections :
 - Conduire des audits et des enquêtes de prévalence avec l'appui de l'hygiéniste de l'établissement,
 - Promouvoir la vaccination des professionnels et des résidents,
 - Conduire la Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux (DAMRI) avec l'appui de l'hygiéniste.

- Elaborer des plans pharmaceutiques avec l'équipe de soins, le Résident et son entourage :
 - Elaborer la stratégie thérapeutique permettant d'assurer la pertinence et l'efficacité des prescriptions, et améliorer l'administration des médicaments,
 - Respecter la politique de bon usage des antibiotiques,
 - Développer la conciliation médicamenteuse dès l'admission des Résidents pour éviter l'iatrogénie de la personne âgée notamment, en réalisant des bilans de médication.

Mesure 2 : Promouvoir le bien-être des Résidents

- La personnalisation de l'accompagnement du Résident :
 - Elaborer le projet de vie individualisé en concertation avec le résident, sa famille et l'équipe pluridisciplinaire : mise en place de staff hebdomadaire sur chaque service,
 - Conserver les liens familiaux et sociaux : planification annuelle des projets de vie individualisés favorisant une rencontre singulière avec la famille et en présence du Résident,

- Se rapprocher des souhaits des résidents (les droits et libertés) en tenant compte des contraintes liées à la vie en collectivité.
- Améliorer la convivialité au sein de la résidence et favoriser l'estime de soi pour les Résidents :
 - Renforcer le rôle social pour certains résidents, attribuer des missions : Distribution du courrier, décoration de la structure...
 - Redynamiser les salles à manger :
 - Peindre 1 mur avec une peinture ardoise et magnétique en salle manger afin de pouvoir écrire en gros le menu du midi et soir pour faciliter la lecture et favoriser la créativité des Résidents,
 - Créer avec les résidents des tableaux d'anniversaire à partir de récupération.
 - Déployer la démarche Montessori pour donner un rôle social aux résidents. Cette méthode thérapeutique non médicamenteuse incite les professionnels à lutter contre la croyance que face à la démence, « on ne peut rien faire ». Concrètement, grâce à l'analyse des capacités préservées de la personne, il s'agit de lui proposer des activités porteuses de sens, individuelles ou collectives, au départ avec une aide si nécessaire, puis en autonomie. En lui donnant un rôle, on restaure son estime de soi, sa dignité, sa volonté de vivre. Il est important de noter que, si cette méthode est particulièrement adaptée aux résidents présentant des troubles cognitifs, la mise en place d'activités porteuses de sens, la confiance, le travail sur l'estime de soi et l'autonomie sont bénéfiques à tous les Résidents,
 - Redonner une mission même minime aux résidents du CANTOU avec des ateliers occupationnels proposés par les ASH et facilités par l'utilisation de pictogrammes :
 - Une aide au tri,
 - Une aide au rangement de la vaisselle,
 - Une aide pour la mise de la table.
 - Transformer un salon « petit prince » en salon « cocooning » avec des miroirs, chaises de coiffeur, armoire pour ustensile de coiffure, esthétique et soins de confort. Cet espace permettrait un espace plus intime pour favoriser la détente et le prendre soin,
 - Mettre en place une fois par trimestre une journée bien être pour les résidents. Journée portée par les coiffeuses, l'équipe d'animation et des bénévoles.
- La promotion des échanges :

- Maintenir et développer des partenariats afin de créer de la vie et/ou de maintenir les acquis de la vie quotidienne avec :
 - Des échanges avec des écoles primaires pour maintenir et entretenir l'inter généralité par le partage d'activités, de rencontres,
 - Des ateliers portés par des bénévoles de l'Association Malakoff Médéric,
 - L'intervention ponctuelle de familles bénévoles sur des actions ciblées,
 - La promotion des manifestations culturelles sur site,
 - L'organisation 2 fois par an de rencontres familles.
- Créer une boutique avec des dons de vêtements et organiser 2 fois par an une bourse aux vêtements pour les résidents. La participation de familles et bénévoles sera sollicitée via le conseil de la vie sociale. Il s'agit d'un moment convivial, avec des espaces dédiés pour les essayages.

Mesure 3 : Placer le Résident au centre du dispositif de prise en charge et d'accompagnement et lui permettre d'en être acteur

- Évaluer la satisfaction et l'insatisfaction des résidents :
 - Recueillir l'expression lors des CVS (Conseil de la Vie Sociale) et des réunions familles : 2 résidents titulaires et 2 résidents suppléants représentent l'EHPAD au CVS unique,
 - Mettre en place un questionnaire de satisfaction annuel en lien avec les membres du CVS.

Mesure 4 : Porter des actions en faveur du soutien aux aidants et aux familles dans l'accompagnement de leurs proches

- Renforcer la connaissance du fonctionnement de la structure par le biais du CVS :
 - Présenter les services logistiques et organiser des visites,
 - Impliquer les représentants des familles du CVS dans l'analyse d'évènements indésirables aux cotés des professionnels et membres du service qualité,
 - Proposer la participation des familles membre du CVS, lors d'entretiens de médiation faisant suite à des réclamations.

- Accompagner l'usage des nouvelles technologies afin de faciliter les liens entre les personnes accueillies et leurs proches :
 - Formaliser des temps et des espaces d'échanges grâce à des tablettes et visio organisées avec les proches (service animation),
 - Permettre ce lien via des sites d'échanges numériques, abonnement personnel ou institutionnel,
 - Rechercher l'action de bénévoles pour des sensibilisations de résident à l'outil informatique.
- Organiser des temps de partage :
 - Mettre en place 2 réunions familles par an avec la direction, le cadre, le médecin coordonnateur, la psychologue et les équipes,
 - Inviter les familles lors des moments festifs de l'année,
 - Mobiliser la psychologue de l'association Gard Alzheimer pour l'animation de groupes de parole sur site à l'intention des aidants dont le proche est hébergé sur les secteurs sécurisés : CANTOU et UHR (Unité d'Hébergement Renforcée) ;



AXE 2. STRUCTURER LES PARCOURS DE SOINS ET L'OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR

Les parcours de prises en charge doivent répondre avec cohérence aux besoins actuels de la population en mobilisant les compétences disponibles sur le territoire. Ces parcours impliquent l'ensemble des professionnels, résidents, usagers et partenaires.

L'établissement affirme la volonté de renforcer l'implication du résident et de sa famille, dans la préparation des parcours internes rendus nécessaires suite à une évolution de l'état de santé d'un résident :

- Changement de secteur ou structure,
- Orientation vers l'UHR,
- Entrée dans un service sécurisé ou encore sortie d'un secteur sécurisé,
- Orientation sur l'USLD (Unité de Soins de Longue Durée).

La stratégie de décloisonnement entre la ville, l'hôpital et les EHPAD favorise la construction de parcours structurés et efficaces, quels que soient les secteurs d'activités.

Mesure 5 : Répondre aux besoins essentiels de santé au regard de l'évolution des attentes de la population

- Transformer 30 lits d'EHPAD en USLD pour répondre aux besoins de soins 24h/24,
- Impliquer les personnels dans une démarche participative pour adapter les organisations,
- Proposer un accès facilité à des consultations de spécialités et de médecine générale mise en place sur le Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit. Eviter un épuisement de la personne âgée vulnérable par la réduction des trajets et des temps d'attente,
- Continuer de solliciter l'HAD dès que nécessaire pour éviter une hospitalisation,
- Permettre un retour en EHPAD sécurisé pour les personnes âgées qui sortent des urgences ou d'une hospitalisation et qui ne relèvent plus de soins médicaux,
- Solliciter un praticien spécialisé en soins palliatifs, pour construire avec les équipes le projet de fin de vie et mettre en place si nécessaire un traitement adapté,

- Assurer un accompagnement palliatif de qualité sans être amené à transférer la personne en service hospitalier,
- Permettre l'accès aux résidents au programme ETP sur la prévention des chutes,
- Limiter les hospitalisations la nuit par l'intervention possible d'une infirmière d'astreinte,
- Activer la commission de gériatrie afin de fluidifier les échanges entre médecins coordonnateurs et médecins libéraux intervenants dans la Résidence.



AXE 3. VEILLER AU QUOTIDIEN AU BIEN-VIVRE DES PROFESSIONNELS ET DES USAGERS

Conjuguer management et éthique recèle de nombreux bienfaits durables sur l'organisation, sur le « bien-vivre au travail », sur la qualité du service et, in fine, sur les relations humaines. Se préoccuper du bien-vivre au travail est devenu un enjeu prioritaire d'attractivité et de fidélisation des personnels mais également de maîtrise des coûts du travail.

L'EHPAD du Centre Hospitalier de Pont-Saint-Esprit se veut attractif et reconnu, non seulement pour la qualité des soins, mais aussi pour la place accordée à la reconnaissance de tous les acteurs de l'établissement.

Les réformes impliquent une adaptation constante au changement. Cette dynamique est source de motivation, mais elle peut également être vectrice de stress. C'est la raison pour laquelle une vigilance particulière est portée au bien-vivre au travail.

L'établissement est entré dans une démarche de management participatif qui se traduit par une implication plus importante laissée aux professionnels en tant que force de proposition.

La qualité de vie au travail (QVT) est d'abord une façon de construire et de conduire l'action collective. Elle permet d'articuler à la fois des mesures d'amélioration des conditions de travail, de qualité de service et de sa perception par les usagers.

Mesure 6 : Attirer, intégrer les nouveaux professionnels

- Déployer une stratégie de "marque employeur" afin de positionner le Centre Hospitalier dont dépend l'EHPAD comme un recruteur attractif, y compris pour les personnes en situation de handicap et les personnes en reconversion ou en apprentissage,
- Valoriser les compétences des professionnels. Veiller à leur représentation dans l'arbre des compétences de l'établissement,

Mesure 7 : Prendre soin des professionnels, développer le management participatif

- Détecter les risques professionnels et préserver la santé des professionnels en lien avec le projet social de l'établissement,
- Promouvoir la démarche participative dans le management des équipes dans la perspective de pérenniser un collectif des professionnels autour des Résidents,
- Développer des actions d'équipe autour de projet d'intéressement collectif,
- Organiser des échanges entre services. Impulser une dynamique de mobilité, soit pour une montée en compétence, des remplacements, ou encore dans un esprit de découverte pour mieux connaître le fonctionnement des autres secteurs,
- Déployer la démarche éthique : permettre aux professionnels d'être en mesure de mieux faire face aux difficultés éthiques de l'accompagnement et du soin et aux enjeux relationnels complexes au sein des familles. Bénéficier de l'appui du comité d'éthique du Centre Hospitalier et s'impliquer dans les 10 axes prioritaires de bientraitance de la chartre éthique portée par l'établissement,
- Proposer par le biais de l'Amicale du Centre Hospitalier, des séances de sport pour le personnel afin de favoriser la cohésion d'équipe, le bien-être au travail et la santé physique de chacun,
- Garantir des conditions de restauration adaptées aux besoins et contraintes.

Mesure 8 : Mettre en place des solutions numériques afin de répondre aux attentes des professionnels et des usagers

- Soutenir l'utilisation de la visio-conférence pour des échanges inter sites ou formation à distance,
- Créer des messageries professionnelles grâce au projet de site intranet,
- Donner à chaque agent la possibilité d'un accès à distance pour son planning.

Mesure 9 : Aller vers une restauration qui allie équilibre alimentaire et goût des usagers

- Mobiliser la participation des résidents à la commission menu pilotée par le responsable restauration et la diététicienne,

- Animer des ateliers cuisine pour stimuler l'appétit, l'envie, l'autonomie des Résidents,
- Mettre en place des activités Montessori autour de la restauration, « se servir » seul,
- Planifier des repas à thème réguliers,
- Lutter contre le gaspillage alimentaire : impliquer les professionnels, les Résidents et les familles,
- Réaliser annuellement une enquête de satisfaction sur les repas,
- Faire visiter la cuisine aux membres du CVS.

Mesure 10 : Garantir le droit au respect des libertés individuelles

- Sensibiliser et former les professionnels au respect des différentes chartes,
- S'assurer de l'application des 10 priorités de la charte Bientraitance,
- Diffuser et donner les explications aux résidents et familles sur les éléments concernant ces droits indiqués dans le contrat de séjour.



AXE 4. PORTER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET RESPONSABLE POUR UN AVENIR DURABLE

La responsabilité sociétale d'établissement (RSE) désigne la prise en compte des enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques engendrés par les activités de la résidence, des professionnels et des usagers. Cette démarche individuelle et collective doit être le fil rouge de toutes les actions ou activités.

L'engagement de la résidence en matière de développement durable se déclinera autour de trois thématiques :

- La mise en place d'une gouvernance au niveau du Centre Hospitalier pour répondre à ces nouveaux enjeux,
- L'optimisation des ressources,
- La maîtrise de l'impact environnemental.

Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de conduire des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des usagers et des professionnels, et de mettre en place des indicateurs de suivi.

Mesure 11 : Diminuer l'empreinte carbone de la résidence

- Favoriser le recours aux énergies renouvelables,
- Améliorer la gestion et les pratiques de consommation de l'eau,
- Veiller à la maintenance des installations et des équipements,
- Acquérir des équipements générateurs d'économies d'énergie.

Mesure 12 : Recourir à la dématérialisation avec l'objectif « Zéro papier »

- Poursuivre les actions déjà entreprises, les évaluer,
- Favoriser les solutions numériques dans tous les secteurs et notamment limiter la communication "papier".

Mesure 13 : Maîtriser l'impact environnemental de la résidence dans tous les secteurs

- Poursuivre et développer le tri sélectif et le recyclage des déchets,
- Conduire une politique de valorisation des biodéchets,

- Mener des actions de lutte contre les gaspillages,
- Développer les recours aux produits bio, aux circuits courts et aux achats raisonnés,
- Favoriser les achats éco-responsables,
- Recourir aux pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement,
- Initier une démarche d'optimisation des transports pour les professionnels, les usagers et les partenaires.



AXE 5. PLACER L'INNOVATION AU CŒUR DE NOS ORGANISATIONS

L'attractivité de l'EHPAD de Pont-Saint-Esprit se traduit par une activité soutenue.

Les exigences en termes de qualité et de sécurité, les contraintes réglementaires et la technicité des métiers et l'évolution du profil des résidents hébergés nécessitent une adaptation constante des organisations.

La traduction pour répondre à ces objectifs passe par une recherche constante d'innovation alliant : simplicité - efficacité tout en respectant la contrainte budgétaire.

Mesure 14 : Optimiser le management participatif au sein de la résidence

- Partager les indicateurs avec son équipe,
- Innover par une démarche projet,
- Définir, en conformité avec la réglementation en vigueur, les responsabilités de chacun,
- Diffuser les organigrammes et l'information relative aux circuits de décision et de délégation auprès de tous les professionnels,
- Valoriser les professionnels dans l'arbre des compétences institutionnel.

Mesure 15 : Aligner le système d'information de l'EHPAD sur les orientations stratégiques de l'établissement

- Améliorer la circulation et l'accessibilité de l'information professionnelle, notamment grâce aux outils numériques,
- Développer l'information des usagers, des professionnels et des partenaires sur les services et la vie de la résidence,
- Actualiser les informations accessibles sur le site internet concernant l'EHPAD.

Enfin, la vie du projet d'établissement de l'EHPAD ne s'arrête pas à sa rédaction : c'est un document évolutif et révisé régulièrement.

Dans sa dimension prospective, le projet de résidence nécessite un suivi du plan d'actions sous forme de fiches-projet comprenant les objectifs visés, les échéances, la personne responsable et les étapes intermédiaires.